

Règlement classement et ranking

Mise à jour août 2023

TABLE DES MATIÈRES

Partie 0	INTRODUCTION	2
Partie 1	GÉNÉRALITÉS	2
Partie 2	CATÉGORIES DE CLASSEMENT POUR LE RANKING	2
Partie 3	RANKING DYNAMIQUE	3
Partie 4	TABLEAUX D'ATTRIBUTION DES POINTS	4
4.1	Interclub et tournois	4
4.2	Nombre de résultats pris en compte :	5
4.3	Attribution des points	5
4.4	Interclub	5
Partie 5	DISPOSITIONS FINALES	6
Annexe 1:	Vue d'ensemble des points, selon le ranking des participants	7
Annexe 2:	Tableau Interclub	8
Annexe 3:	Répartition des points en tournois selon la catégorie de points et le rang	9

Partie 0 INTRODUCTION

Swiss Badminton, par son comité central, établit, selon l'article 24 des statuts, les règlements nécessaires.

Ces règlements sont valables pour toute la saison. Ils peuvent, en cas d'incompréhensions évidentes (fausses interprétations), être complétés ou révisés **jusqu'au 31 octobre** de l'année en cours, ceci avec effet dès le deuxième tour de la saison concernée ou plus tôt, si nécessaire selon décision du comité central.

En cas de situation exceptionnelle, le comité central a la compétence de prendre des décisions, de mettre en place des adaptations et mesures qui lui semblent nécessaires et adaptées.

Partie 1 GÉNÉRALITÉS

- 1.1**
- a) Le but du système de classement et de ranking est de représenter et refléter au mieux la valeur réelle et actuelle des joueurs/-ses licencié(e)s qui jouent en Suisse et d'en établir un classement.
 - b) Pour ce système de classement et de ranking, deux différents éléments sont en vigueur, à savoir d'une part la catégorie de licence qui indique la catégorie de classement dans laquelle le/la joueur/-se peut jouer et d'autre part le ranking dynamique durant la saison, qui tient compte des résultats obtenus dans les trois niveaux : international (BWF), interclub (LNA/LNB jusqu'en 4^{ème} ligue incluse) et tournois (RT, RTJ).

Les deux éléments qui guident la démarche et ont conduit à la définition du classement et ranking sont les suivants :

- 1.2** le premier concerne la catégorie, le classement de licence révisé deux fois par saison (voir sous les ch. 2.1 et 2.7)
- 1.3** le deuxième est une approche de ranking dynamique qui tient compte des résultats obtenus durant la saison et qui définit le rang et la hiérarchie dans la catégorie de classement.

Partie 2 CATÉGORIES DE CLASSEMENT POUR LE RANKING

2.1 Les catégories de classements ont été définies comme suit:

- TOP
- A
- B
- C
- D

2.2 Le nombre de joueurs/-ses par catégorie est défini comme suit

Messieurs (SM, DM, MX)		Dames (SD, DD, MX)	
TOP	30	TOP	10
A	100	A	40
B	260	B	100
C	780	C	300
D	illimité	D	illimité

2.3 Sur cette base, le ranking obtenu se présente comme suit

Simple messieurs

TOP	1 à 30
A	31 à 130
B	131 à 390
C	391 à 1170
D	1171 à illimité

Simple dames

TOP	1 à 10
A	11 à 50
B	51 à 150
C	151 à 450
D	451 à illimité

Double Messieurs

TOP	1 à 30
A	31 à 130
B	131 à 390
C	391 à 1170
D	1171 à illimité

Double dames

TOP	1 à 10
A	11 à 50
B	51 à 150
C	151 à 450
D	451 à illimité

Double Mixte Messieurs

TOP	1 à 30
A	31 à 130
B	131 à 390
C	391 à 1170
D	1171 à illimité

Double mixte Dames

TOP	1 à 10
A	11 à 50
B	51 à 150
C	151 à 450
D	451 à illimité

2.4 Pour chacune des disciplines, les joueurs/-ses reçoivent un classement séparé.

- Simple Messieurs (SM), Simples Dames (SD)
- Double Messieurs (DM), Double Dames (DD)
- Double Mixte (MX)

2.5 Au niveau de Swiss Badminton (SB), il existe aussi la catégorie pour joueurs/-ses non-licencié(e)s qui est indiquée par NL (non-licencié(e)s). Pour cette catégorie de joueurs/-ses, il n'y a pas de classement ni de ranking. **Les joueurs/ses avec une licence NO Ranking ne sont pas publiés dans le ranking de SB.**

2.6 Sur la licence, seule l'indication de la catégorie de classement est indiquée. Elle indique à quels tournois un/e joueur/-se peut participer, si le tournoi n'est pas indiqué comme « open ».

2.7 Pour la saison concernée, la catégorie est définie en août en prenant en compte les résultats de la saison précédente. Avant le début des matchs retour, ces classements sont nouvellement fixés par une révision faite en décembre de la saison en cours. La catégorie ainsi définie (révisée le cas échéant) est celle qui est valable pour la suite de la saison, dès le 1er janvier suivant.

Partie 3 RANKING DYNAMIQUE

3.1 Le ranking est calculé automatiquement sur la base des résultats obtenus dans les trois niveaux pris en considération tel qu'indiqué sous l'art. 1.0.

3.2 a) Ce « classement dynamique » est déterminant pour l'évaluation et déterminer le positionnement et l'ordre dans les simples messieurs et des doubles messieurs pour chaque rencontre IC et pour fixer les têtes de séries dans les tournois.

b) Spécificités pour la Ligue Nationale (LNA/LNB) :

Les détails concernant le ranking pour les rencontres interclub de LNA/LNB sont indiqués dans le règlement interclub de Swiss Badminton.

- 3.3** Le ranking dynamique indique le nombre de points du ranking actuel et il est actualisé après chaque enregistrement de résultat (tournois, rencontres IC, etc.). La mise à jour pour le ranking est faite chaque mardi à 12h00.
- 3.4** Le principe pour les points pris en compte pour le ranking est un basé sur une approche roulante de 12 mois (une année) durant la saison. Chaque semaine, le total des points est mis à jour, ceci pour chacune des disciplines.
- 3.5** La différence du total de points dans chaque discipline ne peut pas être plus grande que 1/3 (33%) entre le maximum d'une discipline et le minimum d'une autre discipline.
Exemple : si en simple, 1000 points, alors en double et mixte : minimum 667 pts
- 3.6** Si un/e joueur/-se ne joue pas pendant toute une année et qu'il/elle ne marque pas de point, quelle qu'en soit la raison, son nouveau total de point, à la mise à jour, sera 50% du maximum de points de ses 12 derniers mois.
Exemple :
état au 1.3.2020 : 12'000 points, joueur/joueuse ne joue pas
état au 1.3.2021 : 6'000 points
- 3.7** Les classements dynamiques à jour et actualisés trouvent sur le site de Swiss Badminton.
- 3.8** En fin de saison, la nouvelle catégorie de licence pour la nouvelle saison est calculée automatiquement en fonction des points déterminants, et ceci pour les trois disciplines.
- 3.9** Si un/e joueur/-se non-licencié(e) s'annonce nouvellement avec une licence, son classement et ranking sont définis de telle façon à ce qu'il/elle se trouve dans la catégorie de classement la plus basse et le ranking le plus bas.
- 3.10** Si un/e joueur/-se étranger/-ère s'annonce en cours de saison, son classement et ranking sont définis par Swiss Badminton ceci sur la base d'une proposition du club, respectivement du département compétition, voire des régions.
- 3.11** Si un/e joueur/-se Suisse a eu dans le passé une licence de Swiss Badminton et aimerait en reprendre une, son classement et son ranking peuvent être définis par Swiss Badminton ceci sur la base d'une proposition du club, respectivement du département compétition, voire des régions.

Partie 4 TABLEAUX D'ATTRIBUTION DES POINTS

4.1 INTERCLUB ET TOURNOIS

Les différents tableaux en annexes informent sur la possible distribution des points pour les rencontres de l'interclub et pour les tournois.

- a) **pour les tournois**, le nombre de points que l'on peut y gagner dépend de la qualité des joueurs/-ses ayant effectivement participé au tournoi, la procédure pour le définir est décrite dans les art. 4.3.
- b) sur cette base, partant du nombre de points défini, le rang final détermine le nombre de points gagnés par chaque participant(e) et catégorie
- c) **pour l'interclub**, en cas de victoire, c'est la position comme numéro un, deux ou trois pour les simples et un, deux pour les doubles dans l'équipe et la ligue concernée qui détermine le nombre de points
- d) **pour l'interclub**, en cas de défaite, le/la perdant(e) marque aussi des points, selon la position comme numéro un, deux ou trois pour les simples et un, deux pour les doubles dans l'équipe et la ligue concernée.

Les éléments concernant les points attribués sont indiqués dans l'Annexe 2 de ce règlement.

4.2 NOMBRE DE RÉSULTATS PRIS EN COMPTE :

- a) Pour le calcul des points du ranking, ce sont au total 10 résultats (les 10 meilleurs, indépendamment de leur provenance BWF, IC et tournois RT / RTJ) qui sont pris en compte.
Pour le domaine BWF, par résultat ce sont 30% des points gagnés qui sont pris en compte .
- b) particularités en cas de nombre de résultats inférieur à 10
 - jusqu'à 3 résultats : on fait la somme et le ranking est provisoire
 - de 4 à 9 résultats : on fait la moyenne des résultats obtenus multipliée par 10 et le ranking devient définitif.
- c) en cas d'égalité de points (1 à 3, de 4 à 9, dès 10)
 - on tient compte du nombre de résultats et c'est le/la joueur/-se avec le plus grand nombre de résultats qui est le/la mieux classé(e)
- d) en cas d'égalité de nombre de points dans la même catégorie de nombre de résultats (par exemple de 1-3 résultats), le classement est établi cela comme suit :
 - de 1-3 : le/la joueur/-se avec le moins de résultats est mieux classé(e)
 - de 4-9 : le/la joueur/-se avec le plus de résultats est le/la mieux classé(e). S'ils/elles ont le même nombre de résultats, ils/elles ont le même classement
 - dès 10 résultats : on prend la moyenne de tous les résultats et celui/celle qui a la plus haute est mieux classé(e). S'ils/elles ont la même moyenne, les joueurs/-ses ont le même classement.

4.3 ATTRIBUTION DES POINTS

4.3.1 Tournois :

Pour déterminer le nombre de points maximum d'un type de tournoi, un calcul est fait tenant compte, pour chaque discipline, du classement ranking absolu des meilleur(e)s joueur(s)-ses ayant participé au tournoi.

4.3.2 Mode de calcul :

- a) Le nombre minimum de participant(e)s pris pour calculer la moyenne est de 8 (huit).
- b) Si le nombre de participant(e)s est inférieur à 8, partant du ranking absolu du dernier joueur réel/de la dernière joueuse réelle, on ajoute 100 à ce ranking, puis ensuite à nouveau 100 au ranking obtenu et ainsi de suite pour chaque joueur/-se fictif/-ve ajouté jusqu'à 8. On calcule ensuite la moyenne pour déterminer le niveau de points.
- c) Si le nombre de participant(e)s se trouve entre 9 et 16 (16 inclus), on calcule la moyenne de tous les participant(e)s pour déterminer le niveau de points.
- d) Si le nombre de participant(e)s est supérieur à 16, on prend la moyenne des 16 participant(e)s les mieux classé(e)s pour déterminer le niveau de points.

4.4 INTERCLUB

L'5.6b)Annexe 2: Annexe 2 donne toutes les informations sur la répartition des points à ce sujet.

Partie 5 DISPOSITIONS FINALES

5.1 Statistique :

Sur le site Swiss Badminton, chaque joueur/-se licencié(e) peut obtenir la statistique personnelle basée sur tous les matchs IC et tournois joués. Il/elle peut suivre l'évolution de son ranking durant la saison.

5.2 Sur le même site, les fonctionnaires ont accès aux statistiques de leur club, ceci pour chacune des équipes, des membres, par âge, discipline, classement. Cela est aussi possible pour les fonctionnaires des régions ceci pour l'association et les clubs de leur région.

5.3 La politique de confidentialité de Swiss Badminton s'applique. Elle est disponible sur le site internet de Swiss Badminton.

5.4 En cas de différences linguistiques avec la version allemande, c'est la version allemande qui fait foi.

5.5 Le cas échéant, Swiss Badminton est autorisé à effectuer des adaptations manuelles des classements respectivement du ranking.

5.6 Ce règlement entre en vigueur au **1er août 2020** et remplace toute autre précédente version de ce règlement

Swiss Badminton
Le comité central

Annexe 1: Vue d'ensemble des points selon le ranking des participant(e)s

Catégories de points, par discipline	SM et DM Moyenne des ranking absolus des meilleurs ayant joué	SD et DD moyenne des ranking absolus des meilleures ayant joué	DX moyenne des ranking absolus des meilleurs ayant joué
1024	< ou = 100	< ou =100	< ou =100
512	< ou =200	< ou =200	< ou =200
256	< ou =400	< ou =300	< ou =350
128	< ou =800	< ou =400	< ou =600
64	< ou =1600	< ou =800	< ou =1200
32	< ou = 3200	< ou =1600	< ou =2400
16	>3200	>1600	>2400

Exemple :

- Si dans un tournoi, en simple messieurs, la moyenne du ranking des 8 meilleurs ayant joué est de 200, le tournoi sera un tournoi donnant 512 points au vainqueur car $< \text{ou} =$ (plus petit ou égal à) 200.
- En cas de nombre de joueurs insuffisant (< 8), si la catégorie est jouée, c'est le procédé indiqué sous le point 4.3.2 b) qui est appliqué.

Exemple du simple messieurs :

Ranking absolus pour les 4 joueurs présents : 300, 340, 360, 400

Il faut donc ajouter 4 joueurs fictifs comme suit :

joueur fictif 1 : 500 (400+100)

joueur fictif 2 : 600 (500+100)

joueur fictif 3 : 700 (600+100)

joueur fictif 4 : 800 (700+100)

donne la moyenne de $4'000 / 8 = 500$, correspondrait à un tournoi de 128 points en 1^{er} rang.

La répartition des points par rang pour ce cas est à voir dans l'Annexe 3 Annexe 3:

Particularités pour les tournois

Dans le but de mieux valoriser les tournois face à l'IC, les points indiqués dans le tableau annexe 3 sont désormais multipliés par un facteur. **Le facteur de multiplication pour la saison 2019 / 2020 est de 1,25.** Cela signifie que le vainqueur d'un tournoi 1024 marquera 1280 points.

Lors des tournois juniors (RTJ), le même tableau selon l'Annexe 3 est utilisé mais avec **un facteur de correction**, ceci pour les U11 et U13. Pour les U11: nombre de points x 0,5 et pour les U13 nombre de points x 0,75.

Exemples:

Tournoi à 32 points, alors pour les U11, si 1er rang, il marque 32pts x 0,5 donc 16 points.

Tournoi à 32 points, alors pour les U13, si 1er rang, il marque 32pts x 0.75 donc 24 points

Si des joueurs/ses né.e.s dans les catégories d'âge U11 et U13 participent aux IC ou à des tournois adultes, leurs matchs sont comptabilisés avec zéro point.

Annexe 2: Tableau Interclub

	Ligue	Points pour le/la gagnant(e)	Points pour le/la perdant(e)
SM1 / SD / DM1 / DD / DX	LNA	1024	410
	LNB	512	205
	1 ^{ère} ligue	256	102
	2 ^e ligue	128	51
	3 ^e ligue	64	26
	4 ^e ligue	32	13
SM2 / DM2	Ligue	Points pour le gagnant	Points pour le perdant
	LNA	819	328
	LNB	410	164
	1 ^{ère} ligue	205	82
	2 ^e ligue	102	41
	3 ^e ligue	51	20
SM3	Ligue	Points pour le/la gagnant(e)	Points pour le/la perdant(e)
	LNA	655	262
	LNB	328	131
	1 ^{ère} ligue	164	66
	2 ^e ligue	82	33
	3 ^e ligue	41	16
	4 ^e ligue	21	8

Annexe 3: Répartition des points en tournois : selon la catégorie de points et le rang

(Rang 1 à 32)

Rang	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32
Points	1024	870	794	717	678	640	602	563	544	525	506	486	467	448	429	410	400	390	381	371	362	352	342	333	323	314	304	294	285	275	266	256
Points	512	435	397	358	339	320	301	282	272	262	253	243	234	224	214	205	200	195	190	186	181	176	171	166	162	157	152	147	142	138	133	128
Points	256	218	198	179	170	160	150	141	136	131	126	122	117	112	107	102	100	98	95	93	90	88	86	83	81	78	76	74	71	69	66	64
Points	128	109	99	90	85	80	75	70	68	66	63	61	58	56	54	51	50	49	48	46	45	44	43	42	40	39	38	37	36	34	33	32
Points	64	54	50	45	42	40	38	35	34	33	32	30	29	28	27	26	25	24	24	23	23	22	21	21	20	20	19	18	18	17	17	16
Points	32	27	25	22	21	20	19	18	17	16	15	15	14	13	13	13	12	12	12	11	11	11	11	10	10	10	9	9	9	9	8	8
Points	16	14	12	11	11	10	9	9	9	8	8	8	7	7	7	6	6	6	6	6	6	6	5	5	5	5	5	5	4	4	4	4

(Rang 33 à 64)

Rang	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64
Points	251	246	242	237	232	227	222	218	213	208	203	198	194	189	184	179	174	170	165	160	155	150	146	141	136	131	126	122	117	112	107	102
Points	126	123	121	118	116	114	111	109	106	104	102	99	97	94	92	90	87	85	82	80	78	75	73	70	68	66	63	61	58	56	54	51
Points	63	62	60	59	58	57	56	54	53	52	51	50	48	47	46	45	44	42	41	40	39	38	36	35	34	33	32	30	29	28	27	26
Points	31	31	30	30	29	28	28	27	27	26	25	25	24	24	23	22	22	21	21	20	19	19	18	18	17	16	16	15	15	14	13	13
Points	16	15	15	15	15	14	14	14	13	13	13	12	12	12	12	11	11	11	10	10	10	9	9	9	8	8	8	8	7	7	7	6
Points	8	8	8	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6	6	6	6	5	5	5	5	5	5	5	4	4	4	4	4	4	3	3	3
Points	4	4	4	4	4	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2